



Document de position

Changements climatiques

Etat au 19 mars 2010

Résumé

Les régions de montagne sont particulièrement concernées par les conséquences du changement climatique. On citera notamment les effets négatifs sur le tourisme (hivernal), la diminution de la production énergétique hydraulique et la recrudescence des épisodes de dangers naturels. Le changement climatique peut toutefois être une chance dans certains domaines comme, par exemple pour renforcer le tourisme estival. Afin de minimiser les risques et d'optimiser les opportunités existantes, il convient d'agir sur le concret. Le SAB s'aligne donc, dans le cadre du changement climatique, sur les orientations stratégiques suivantes:

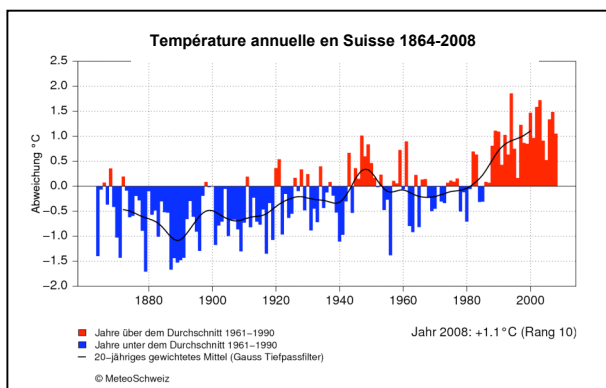
1. Concernant les gaz à effet de serre, l'objectif – identique à celui de l'EU27 – est de réduire les émissions de 20%. Attendu que les émissions suisses sont relativement faibles, la poursuite de cet objectif doit, en grande partie, passer par la prise de mesures à l'étranger.
2. Il faut accorder plus d'importance aux mesures d'adaptation face au changement climatique. Le changement climatique peut, par exemple, aussi représenter une chance pour le tourisme. Cela implique toutefois une adaptation des structures et des offres actuelles à une demande en mutation. Les processus adaptatifs doivent recevoir un soutien actif tandis que les bons exemples doivent être largement diffusés.
3. Dans le domaine des dangers naturels, le changement climatique exige un changement de paradigme. Les dommages potentiels futurs devront dorénavant être pris en compte à titre préventif.
4. L'aménagement du territoire doit prendre en compte l'ensemble des répercussions liées au réchauffement climatique.
5. Les mesures pour limiter le réchauffement climatique ne doivent pas s'ajouter à la charge des régions de montagne. Pour cette raison, la taxe sur le CO₂ sur les combustibles, par exemple, doit être rejetée.

1. Bases

- Organe consultatif sur les changements climatiques: Les changements climatiques et la Suisse en 2050, Berne, 2007
- Prise de position du SAB concernant la loi sur le CO₂ du 20 mars 2009
- Divers autres documents.

2. Situation initiale

Le climat évolue. Il est secondaire de vouloir déterminer dans quelle mesure et dans quelle proportion ces changements sont liés à l'émission de CO₂. Les régions de montagne – que ce soit en Suisse ou ailleurs dans le monde – sont plus particulièrement touchées par les conséquences du changement climatique. Toutefois, ce ne sont pas ces régions qui produisent la plus grande quantité de gaz à effet de serre. L'évolution du climat constitue un défi des plus importants pour les régions de montagne. Dans un certain nombre de domaines, le changement climatique pourrait aussi représenter une chance.



Le **tourisme**, et plus particulièrement le tourisme hivernal, est fortement concerné par le changement climatique. Il faut s'attendre à ce que la présence de neige ne soit pas garantie en dessous de 1500m d'altitude. Pour cette raison, le changement climatique peut être à l'origine d'importantes pertes économiques. A titre d'exemple, on a calculé qu'en 2030, la perte économique des stations de sports d'hiver de l'Oberland bernois s'élèverait à quelque 120 millions de francs (-7%).

Le changement climatique aura aussi des conséquences sur la **production énergétique** en Suisse. Avec la diminution des débits des cours d'eau, il faudra s'attendre à une

baisse de 5 à 10 % de la production (OcCC, p. 97). L'abaissement général du niveau des eaux devrait entraîner une certaine augmentation de la température des cours d'eau. La productivité des centrales nucléaires pourrait ainsi être limitée par la diminution des quantités d'eau pour les circuits de refroidissement ainsi que par l'augmentation de la température de cette eau.

Les conséquences pour l'**agriculture** s'annoncent différemment. L'augmentation des températures devrait entraîner une hausse de la production agricole. D'un autre côté, le manque d'eau risque de s'accroître dans certaines régions. Les conflits d'utilisation de cette ressource pourraient donc s'intensifier. Une autre conséquence du changement climatique se fera sentir sur la **forêt** dont la composition en espèces, ainsi que les limites évolueront.

La fréquence et l'intensité d'événements extrêmes liés à des précipitations très intenses et à la fonte du permafrost telles laves torrentielles, chutes de pierre etc. devraient augmenter en lien avec le changement climatique. Parallèlement, la société et l'économie sont toujours plus sensibles aux dangers naturels. Les coûts visant à prévenir ces dangers naturels, ainsi que les indemnités de remboursement pour les sinistres, ne cessent d'augmenter.

Avec la loi sur le CO₂ du 1^{er} mai 2000, la Suisse s'est fixé des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Une révision totale de cette loi est actuellement en consultation au Parlement. L'objectif visé est une réduction des gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990. Il devrait être atteint, entre autres, par l'introduction de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles, par des mesures volontaires de l'économie, par l'amélioration de l'efficacité énergétique, et grâce à d'autres approches. Au niveau mondial, lors du Protocole de Kyoto, en 1997, des objectifs de réduction contraignants ont été fixés. L'Union européenne a opté pour « l'objectif 20-20-20 » ; soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990 et l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour atteindre 20% de la production totale d'ici 2020.

3. Position du SAB

Plus touchées par le changement climatique, les régions de montagne ont un intérêt fondamental à la poursuite du développement d'une politique climatique. La politique climatique devrait intégrer les quatre axes suivants : 1) Réduction des émissions, 2) stratégies d'adaptation, 3) recherche et innovation et 4) observation et communication. Il ne faut toutefois pas que les mesures dictées par la politique climatique n'aboutissent à un doublement de la charge des régions de montagne (qui sont déjà plus fortement touchées par le changement climatique). Ainsi, les mesures de politique climatique doivent aussi être étudiées sous l'angle de leurs conséquences sur les régions de montagne.

Dans le domaine de la politique climatique, il ne faut pas oublier que l'on traite d'un **problème global**. La participation suisse aux émissions mondiales de gaz à effet de serre n'est que de 0,1%. La Suisse émet nettement moins de gaz à effet de serre par personne que la moyenne de l'EU27. Cela est surtout dû à la grande proportion d'énergie hydraulique ainsi qu'à de nombreuses mesures déjà appliquées. La mise en place de mesures supplémentaires s'avère très coûteuse pour la Suisse, nettement plus que dans d'autres pays, où ces mesures seraient, en outre, plus rentables. Des mesures comme l'augmentation des coûts de la mobilité peuvent, en outre, nuire à la cohésion nationale. Prenant en compte ces diverses réflexions, le SAB soutient l'objectif de **réduire de 20% des émissions de gaz à effet de serre** par rapport au niveau de 1990 (comme l'EU). Pour le SAB, des mesures de **réduction des gaz à effet de serre à l'étranger** prévalent également. La Suisse doit s'intégrer au système européen de commerce des émissions. En outre, les mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto – notamment le mécanisme de développement propre et l'application conjointe – doivent être reconduits et renforcés.

Comme notifié en introduction, le **tourisme** est le domaine le plus touché par les conséquences du changement climatique. Le tou-

risme peut toutefois contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, par exemple par la promotion de formes de mobilité durable, par l'augmentation de l'efficacité énergétique dans le domaine de l'hébergement, par la réduction de la consommation d'eau, etc. Le tourisme doit surtout s'adapter aux changements climatiques. L'évolution du climat ne constitue pas seulement une menace pour le tourisme, cela peut également être une chance ! D'ici quelques années, il est possible que les vacances balnéaires au bord de la Méditerranée perdent de leur attrait pour cause de températures trop élevées. En outre, les citoyens rechercheront la fraîcheur des montagnes dès qu'ils le pourront. Le changement climatique pourrait donc conduire à une redécouverte du tourisme estival dans les Alpes. Cela demande toutefois une réorganisation notoire de l'offre. Le tourisme d'été doit être renforcé et le tourisme hivernal doit se diversifier. Les communes et les organisations touristiques doivent développer des stratégies sur le long terme pour le positionnement de leur tourisme. Pour ce qui est des choix d'investissements, il s'agit de faire la part entre des réflexions à court terme et un nouveau positionnement à long terme. Ceci peut, entre autres, impliquer l'abandon du tourisme hivernal au profit du tourisme estival. Le tourisme hivernal que nous connaissons aujourd'hui se concentrera de plus en plus dans les sites à fort enneigement. Les autorités chargées de l'octroi d'autorisations d'aménager doivent intégrer ces réflexions dans leurs décisions. La Confédération et les cantons devront faire le pas nécessaire pour un nouveau positionnement du tourisme en encourageant activement l'élargissement du panel d'offres. Cela implique, par exemple, une augmentation substantielle du programme fédéral InnoTour. Les bons exemples comme au Monte Tamaro au Tessin doivent être valorisés et diffusés.

Dans le domaine de la **politique énergétique**, le SAB soutient la promotion de l'efficacité énergétique (par ex. Energie Suisse, isolation des bâtiments) et des énergies renouvelables. L'énergie hydraulique tient ici une place prépondérante. Les nouvelles énergies renouvelables (énergie issue de la biomasse, éolienne, solaire, géothermique) doivent être activement encouragées. La révision partielle de la loi sur l'énergie en lien

avec l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que les plans d'action du DETEC vont dans la bonne direction. Nous attendons un engagement marqué de la Confédération pour l'encouragement des grandes centrales hydrauliques dont la production dépasse les 10 MW.

Le désenclavement des régions de montagne par les transports est une absolue nécessité pour la population et l'économie. Ces régions sont, dans une grande mesure, dépendantes du réseau routier, et ce d'autant plus que les alternatives en transports publics manquent encore par endroits. En outre, les contraintes topographiques et climatiques font que la part de véhicules tout-terrain est nettement plus élevée qu'ailleurs. La croissance démographique, l'augmentation de la concentration spatiale, l'augmentation du tourisme, etc. vont entraîner une croissance de la mobilité dans les années à venir. Rendre le réseau routier plus cher par la taxe sur le CO₂ désavantagerait clairement les régions de montagne. **Par conséquent, la taxe sur le CO₂ sur les carburants doit être rejetée.** Le transport par la route est, aujourd'hui, déjà limité par l'impôt sur les huiles minérales. Le centime climatique volontaire sur les combustibles a également fait ses preuves dans ce domaine.

La **forêt** a, en tant que **puits de carbone**, une fonction importante. Entre 1990 et 2008, ce ne sont pas moins de 48 millions de tonnes de CO₂ que la forêt suisse a extrait de l'atmosphère (2,7 millions de tonnes par an, en moyenne). Conformément au protocole de Kyoto, la Suisse peut comptabiliser un maximum de 1,83 million de tonnes de CO₂ par an. Des événements extrêmes comme la tempête Lothar peuvent conduire à ce que la forêt devienne une source temporaire de CO₂. Il faut toutefois partir du principe que la forêt se comportera encore comme puits de carbone dans les prochaines décennies. L'augmentation de la surface boisée ainsi que l'utilisation croissante du bois comme matériau de construction contribuent à limiter les émissions de CO₂. Par une utilisation ciblée du bois dans l'industrie du bâtiment et par un recyclage énergétique (utilisation en cascade), la Suisse pourrait éviter environ 8 millions de tonnes de rejet, soit 12% des émissions.

La fonction de puits de carbone de la forêt doit être mieux prise en considération dans la politique climatique. Le produit de la vente de certificats devrait revenir directement aux propriétaires forestiers. Il faudrait également étudier plus précisément le potentiel de capture et de stockage du CO₂ du sol.

Il est essentiel de mettre en place une gestion intégrée des **dangers naturels**. Dans le domaine de la construction, il faudra s'adapter à l'augmentation des dangers naturels. Concrètement, cela signifie que, par exemple, le dimensionnement des crues ne doit plus être orienté vers le passé mais vers l'avenir. Les événements de dangers naturels en hausse exigeront un engagement financier plus important des pouvoirs publics. **L'aménagement du territoire** joue un rôle essentiel dans la protection contre les dangers naturels et il doit tenir compte des conséquences à tous les niveaux du changement climatique. Concrètement, cela signifie que d'éventuels futurs épisodes de dangers naturels doivent être considérés pour la détermination des zones à bâtir. Il est ici également important de se détacher d'une vision passéiste.

Dans le domaine public et en politique, ce sont surtout les causes du changement climatique qui ont fait l'objet de débats. La recherche également met, selon nous, trop l'accent sur les causes du changement climatique. Le fait est que le climat se modifie. La question la plus cruciale n'est pas de savoir de combien de dixièmes de degré, mais de savoir comment y réagir. Les effets du changement climatique étant déjà connus et prévus, **les milieux de la politique et la recherche doivent aujourd'hui se concentrer sur les processus adaptatifs**. Les priorités des programmes de recherche doivent être à nouveau déterminées. Les fonds actuellement destinés à la recherche sur les causes doivent désormais être attribués à la recherche de stratégies adaptatives. Le besoin de telles stratégies se fait particulièrement sentir dans les domaines du développement régional et du tourisme.